

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

" RAID NATURE "

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	23
votants	29

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, BOUREZG et BELLOT,

Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE - M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD - Mlle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT

Absents représentés :

Monsieur l'Adjoint délégué explique que lors de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2004, à l'occasion du vote du Budget Primitif 2004, il avait été décidé de participer à l'organisation du *Raid Nature* prévu pour l'an prochain.

Il invite le Conseil Municipal à affecter cette somme puisque l'association, support de l'organisation, est désormais connue. Il s'agit de l'association "*Saône Mont d'Or Nature*" qui sera donc bénéficiaire de cette attribution.

Le montant de la subvention est de **8 000 Euros**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2004,
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de **8 000 Euros** à "*L'Association Saône Mont d'Or Nature*" organisatrice d'un Raid Nature intercommunal en 2005,
- Dit que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE,
Par délégation, le Maire-Adjoint,
René FAURE.

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 12 juillet 2004
- de la publication le 13 juillet 2004
Fait à Neuville-sur-Saône le 12 juillet 2003